

BORDEREAU D'ENVOI

adresse à

CENTRE SPATIAL DE TOULOUSE

18, rue Edouard BELIN

31055 TOULOUSE

*SEPRA
24/91*

N° 669 /DEF/EMAA/BPRO/ESP

Paris, le 24 SEP. 1991

R0 10

Numéro des pièces	DÉSIGNATION DES PIÈCES		
	Observation d'un objet volant non identifié. - PV enquête sur OVNI n°01294/91	1	<p style="text-align: center;">"POUR ATTRIBUTIONS"</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;">91307458</p> <p style="text-align: center;">I.A.A.</p>

ARMEE DE L'AIR

E.M.A.A.
2081

N° 072

A BORDEAUX, le 18 SEP, 1991

Clt :

E.M.A.A.
Bureau prospective et recherche
opérationnelle/Espace
26 Boulevard Victor
00460 ARMEES

108 91 30

BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
- PV enquête sur OVNI n° 01294/91	1	"Pour attributions"

GENDARMERIE NATIONALE	
Compagnie	
Résidence :	
BT	
C.U. 00954 - PV 01294/91	

PROCES - VERBAL
D'ENQUETE PRELIMINAIRE

1/1

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE	
Im BDA	
N° PIECE	N° FEUILLET
01	1

ANALYSE ET REFERENCES :
APERCU D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIE

Nous soussigné : Gendarme
 Vu les articles: 20, 21-1 et 75 du CFP
 Rapportons les opérations suivantes :
 Le cinq août mil neuf cent quatre vingt onze, à onze heures
 Nous trouvant , au bureau de notre unité, relatons les faits survenus
 dans la nuit du quatre au cinq Août mil neuf cent quatre vingt onze.

EXPOSE DES FAITS

Le dimanche 04 août 1991 vers 02 heures 20 lors d'un service commandé de surveillance générale nocturne assure sur le secteur Nord-Est de notre circonscription, les Gendarmes auxiliaires respectivement conducteur et passager arriere central du véhicule Traffic de dotation qui circule dans le sens MOYAUX-LISIEUX sur le CD 510 hors l'agglomération de la commune aperçoivent une lumière rouge dans le ciel.

Cette lumière, rouge vermillon, est de forme sphérique, d'environ 80 Centimètres de diamètre. Elle se déplace dans le sens Sud Ouest - Nord Est à une vitesse très élevée, à environ 15 mètres du sol.

Sa trajectoire est rectiligne et horizontale, elle coupe perpendiculairement l'axe sur lequel nous circulons. au point kilométrique N° 7.

Aucun bruit émanant de cette lumière n'est perçu. Aucune variation quelconque n'est constatée.

Le ciel est entièrement dégagé, la visibilité, excellente, et le vent, nul. Le phénomène n'a survolé aucune habitation. (Cf pièces N° 2 et 3, déclarations de Gendarmes auxiliaires

A , le cinq août mil neuf cent quatre vingt onze,
 L'A.P.J.

2	M. le procureur de la République à	Date de clôture	Transmis le
		07/08/1991	
1	M. le Préfet du calvados à CAEN	Signature	Signature et cachet
2	M. Ministre Défense (DGGN) Bureau Défense operations a.PARIS		
1	Général Cdt Région Aérienne a PARIS		
1	Archives		

DECLARATION

PV N° 129/4 du 05/08/1991
PIECE N° 2

Le gendarme auxiliaire _____, agent
de la force publique, affecté à la brigade territoriale de
(14) né le _____ fils de _____

déclare ce qui suit:

Le 05 août 1991, alors que j'effectuais
un service de surveillance générale en compagnie du gendarme
et du gendarme auxiliaire
sur la partie nord-est de notre circonscription, j'ai été
témoin des faits suivants:

Vers 02 heures 20, je conduisais notre véhicule
de dotation trafic sur le CD 510 venant de MOYAUX et me
dirigeant vers LISIEUX, avec comme chef de bord, le gendarme
et comme passager arrière au centre, le gendarme
auxiliaire

A la hauteur du point kilométrique N° 7 sur
le territoire de la commune _____ (14), j'ai
aperçu une lumière de couleur rouge très vive se déplaçant
sans sud-ouest, nord-est de forme sphérique et un diamètre
d'environ 80 cms.

Il n'y avait qu'une seule lumière, celle-ci se
déplaçait à une vitesse extrêmement élevée à environ une
quinzaine de mètres du sol. Elle avait une trajectoire horizontale
et rectiligne. Je n'ai entendu aucun bruit provenant de ce
phénomène quoique ma vitre ait été partiellement brisée.
Pendant la durée de perception visuelle de cette lumière, je n'ai vu
aucune variation de cette dernière.

Je précise qu'au moment de l'observation,
la visibilité était excellente le ciel entièrement dégagé, la
température, agréable. La lumière n'a survolé aucune habitation

je n'ai rien à ajouter.

Le 06/08/91

DECLARATION

PV N° 1294 du 05/08/1991

PIECE N° 3

Le gendarme auxiliaire
Publique, affecté à la brigade Territoriale de

Agent de Pa Force
114) n° Pe

déclare ce qui suit :

Le 05 Août 1991, alors que j'effectuais un service
de surveillance générale en compagnie du gendarme
auxiliaire sur la partie Nord-Est de notre
circonscription, j'ai été témoin des faits suivants :

Vers 02 heures 20, alors que j'étais passager arrière
sur la place centrale du véhicule de dotation trafic sur la CD 510 venant
de TOYACON et se dirigeant vers LISIEUX avec comme chef de bord le
gendarme et le conducteur du véhicule, le gendarme Auxiliaire

A hauteur du point kilométrique n° 7 sur le
territoire de la commune (114), j'ai aperçu une
lumière rouge vif, rouge vermillon se déplaçant très vite en direction
Sud-Ouest - Nord-Est, ayant une forme ronde de la taille d'un
panneau de signalisation, du genre "Sans Interdit"

La lumière était seule, avec un déplacement très
rapide dont son altitude était de 10 à 15 mètres du sol. Elle traversa
la route de gauche à droite horizontalement et sans dérivation. Aucune
traînée de fumée n'a été laissée après son passage, ni de bruit. Le phénomène
fut extrêmement bref à voir, je ne puis donc donner plus de détails

de temps se prêtait fort bien à utiliser la
lumière car il était clair, bien dégagé et une température clivante

je n'ai rien à ajouter.

le 06/08/91